Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20261001-3092026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 21/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 21/09/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GORJU, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Monsieur BERTRAND Sylvain qui a donné pouvoir à Madame MOUAFFIK Camélia. Madame GAUDIN Valérie qui a donné pouvoir à Madame GORJU Rozenn.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 3.09/2026 : APPROBATION DU DEVIS POUR LES TRAVAUX DE TERRASSEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE – ABORDS DU BAR-RESTAURANT

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de terrassement et d'aménagement sur la place du village, précisément sur l'espace situé entre le bar-restaurant communal et le logement T3.

Ces travaux ont pour objectifs :

- De créer la place du village autour du commerce des logements s'inscrivant ainsi dans le projet de création d'un bar – restaurant – épicerie et 3 logements ;

Le Maire présente les caractéristiques techniques du projet ainsi que le devis descriptif et quantitatif estimatif reçu de l'entreprise suivante :

- **Entreprise :** SARL TERRAM ENVIRONNEMENT de LA BAUSSAINE ;
- **Montant des travaux : 7 567,90 € HT**, soit **9 081,48 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **APPROUVE le projet d'aménagement et de terrassement de la place du village devant le bar-restaurant tel que présenté.**
- **ACCEPTE le devis de l'entreprise SARL TERRAM ENVIRONNEMENT de LA BAUSSAINE pour un montant total de 9 081,48 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer ledit devis, ainsi que tout document contractuel, administratif et financier nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **DIT que la dépense correspondante sera imputée au Budget communal de l'exercice 2026 en section d'investissement au compte 231 – Opération 41 – Redynamisation du centre bourg commerce et logements.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 01 OCT. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 01 OCT. 2026